

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2012

6

oOo

COMPLEXE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET
DE LA REGION ILE DE FRANCE

oOo

RAPPORT

Par délibération du 8 décembre 2011, le Conseil Municipal a validé le dossier de consultation des entreprises et décidé le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la construction du Complexe Associatif Multifonctions place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

Le projet comprend une grande salle avec des gradins de 500 places, des bureaux et des ateliers pour les associations, une salle club permettant d'accueillir ponctuellement des concerts, trois studios et une régie destinés à la pratique des musiques actuelles pour un montant total de travaux estimé à 8 720 644 € HT.

Le Département des Hauts-de-Seine a inscrit dans ses financements de droit commun l'appui à la réalisation de lieux et salles de musique.

La Région Ile de France dispose également de financements au titre de la construction de lieux de spectacles vivants et notamment des lieux de répétition et des studios de musique.

La salle club, les studios et la régie entrent dans ces dispositifs de financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter auprès du Département des Hauts-de-Seine et de la Région Ile de France l'octroi de subventions au taux maximal pour la réalisation des travaux de construction des studios, régie et salle club du Complexe Associatif Multifonctions.

**OBJET : COMPLEXE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

6.01

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 8 décembre 2011, approuvant le projet de construction du Complexe Associatif Multifonctions place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord au stade du dossier de consultation des entreprises,

Vu le montant prévisionnel des travaux de 8 720 644 € HT, comprenant notamment une salle « club » dédiée en partie à la musique, des studios et une régie d'enregistrement destinés aux musiques actuelles,

CONSIDERANT que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département des Hauts-de-Seine au titre de l'aide à l'investissement pour la réalisation de lieux et salles de musique,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} – Sollicite auprès du Département des Hauts-de-Seine l'octroi d'une subvention au taux maximal pour la construction d'un Complexe Associatif Multifonctions place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Antony.

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

ARTICLE 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

**OBJET : COMPLEXE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE**

6.02

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 8 décembre 2011, approuvant le projet de construction du Complexe Associatif Multifonctions place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord au stade du dossier de consultation des entreprises,

Vu le montant prévisionnel des travaux de 8 720 644 € HT, comprenant notamment une salle « club » dédiée en partie à la musique, des studios et une régie d'enregistrement destinés aux musiques actuelles,

CONSIDERANT que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Ile de France au titre de l'aide à l'investissement culturel et aux spectacles vivants pour la réalisation de lieux de répétition, de studios et de salles de musique,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} – Sollicite auprès de la Région Ile de France l'octroi d'une subvention au taux maximal pour la construction d'un Complexe Associatif Multifonctions place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Antony.

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

ARTICLE 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire